

jaunes» et Mouvement 5 étoiles en Italie ?

Lire aussi PAGES 8 ET 9

Le mouvement des « gilets jaunes » a-t-il quelques traits communs avec le Mouvement 5 étoiles (M5S), qui dirige aujourd'hui l'Italie aux côtés de la Ligue de Matteo Salvini ? En l'état actuel, ce parallèle semble hasardeux, même si un esprit commun se profile. Nous avons affaire en France à un « mouvement spontané », né des réseaux sociaux, mais en mal de débouchés politiques et se cherchant toujours un leader, alors que le M5S était, dès l'origine, en 2009, un mouvement très structuré, créé par un leader charismatique, le comique Beppe Grillo, et un riche représentant de la Web-économie, le défunt Gianroberto Casaleggio, fondateur d'un blog parmi les plus influents du monde (aujourd'hui transformé par son fils David en une plateforme au nom éloquent de « plateforme Rousseau »). Les leaders du M5S ont bien de l'avance dans l'analyse de la crise des élites occidentales qu'ils ont théorisée dans plusieurs ouvrages, notamment *Siamo in guerra* (nous sommes en guerre). Grillo et Casaleggio y prétendent que l'émergence du Web 2.0 va profondément bouleverser la donne politique. Ils pronostiquent la « mort » des partis, des syndicats, des médias classiques, de tous les corps intermédiaires, y compris le Parlement. Le M5S croit à l'émergence d'une ère nouvelle, dominée par la « démocratie électronique », ramenant à la vieille démocratie directe de l'Athènes de Périclès. Le cri démagogique de ce



JACQUES DE SAINT VICTOR

Le mouvement anti-élitaire fondé par Beppe Grillo présente quelque analogie avec les « gilets jaunes », mais de nombreuses différences demeurent, explique l'historien du droit et des idées politiques*. Le « populisme de gouvernement » de Matteo Renzi et celui d'Emmanuel Macron sont en revanche comparables, juge l'universitaire.

mouvement est que « l'Un vaut l'Autre », ce qui l'a conduit à faire l'apologie d'une société horizontale, sans hiérarchie, dénonçant les « professionnels de la politique », mais aussi tous ceux, notamment les médias, qui

« capturent » la parole des « subalternes ». Le langage « antipolitique », qui triomphe aujourd'hui en Italie, se veut une réponse à cette profonde crise de confiance qui est commune à la France et à l'Italie.

Mais, en comparaison, le mouvement des « gilets jaunes » semble bien plus fruste et rappelle plutôt les mouvements de base qui ont précédé le M5S, comme les « *forconi* » (ceux qui brandissent les fourches) qui opéraient déjà des blocages de route. Le président Macron a parlé à propos des « gilets jaunes » de « *poujadisme* », ce qui est en partie juste, mais le mouvement poujadiste avait un leader, Pierre Poujade, et il représentait une catégorie socioprofessionnelle assez homogène, commerçants et artisans. Les actions des « gilets jaunes » font plutôt penser par leur radicalité croissante, dont le bilan se révèle dramatique (2 morts et plus de 500 blessés), aux « émotions » d'Ancien Régime, ces jacqueries, parfois très violentes, dont Jean Nicolas a montré, dans *La Rébellion française*, la spécificité hexagonale.

Cette comparaison avec l'histoire de l'Ancien Régime n'est pas vaine et rappelle combien les « gilets jaunes » - proches du M5S sur ce point - sont des mouvements correspondant à une époque devenue résolument « anti-élitaire ». Le M5S a été en Italie le précurseur de cette mutation fondamentale, en affirmant la fin de la vieille division horizontale entre la droite et la gauche, née en 1789. Le M5S a restauré les vieilles théories de Guichardin, contemporain de Machiavel, qui avait posé comme indépassable l'opposition entre la « piazza » et le « palazzo », entre le peuple et les élites.

Cette opposition verticale nous ramène à des temps « prépolitiques », avant 1789. Le contexte occidental explique cette mutation, avec 0,01 % des plus riches qui jouissent de revenus vertigineux, et que les gouvernements soulagent pour éviter leur « émigration » fiscale (diminution de l'assiette de l'ISF), tandis qu'ils augmentent la pression sur

les sédentaires (classes moyennes ou populaires). Cela finit par susciter de l'aigreur. D'autant que le sentiment d'impuissance est renforcé par l'ordolibéralisme des traités européens, vidant la Politique de toute substance. Si on ajoute « l'écologie punitive » conduisant à traiter l'automobiliste avec la même insouciance que les paysans dans les années 1980, favorisant un jour une politique (pour le diesel), pour y revenir le lendemain, tout cela renforce la crise de confiance croissante entre le haut et le bas qui est tapie au cœur de nos démocraties depuis la fin du compromis des Trente Glorieuses.

Nous avons affaire en France à un mouvement spontané, en mal de débouchés politiques et se cherchant un leader, alors que le M5S était, dès l'origine, un mouvement très structuré, créé par un leader charismatique

Nous touchons partout en Occident au bout d'un cycle néolibéral et inégalitaire, né dans les années 1980, que Christopher Lasch avait résumé en parlant dès 1995 de « *la révolte des élites* » contre le peuple. Cette « révolte d'en haut » a été supportée en silence jusqu'à la crise des subprimes de 2008. Depuis, cette « sécession » des gagnants de la mondialisation est de moins en moins acceptée. Bizarrement, cette situation ne profite pas à l'offre politique classique, y compris celle de la gauche radicale.

C'est ce qui explique aujourd'hui la tentative des pouvoirs en place de faire ce qu'en Italie, l'ancien président du Conseil, Matteo Renzi avait appelé un « *populisme de gouvernement* ». Il l'avait même théorisé dans quelques livres. Ce « populisme d'en haut » pensait pouvoir répondre au « populisme d'en bas » du M5S, lui empruntant son langage de transgression (« *ni droite, ni gauche* »), son style reposant sur une franchise apparente (la *parrésia* des Grecs), son ton

provocateur (comparant les « non-progressistes » à des « *hiboux* »), etc. En Italie, cela n'a pas marché, le peuple italien ayant préféré en 2018 l'original à la copie.

N'est-ce pas ce qui se joue aussi en France ? Emmanuel Macron vient de déclarer devant les maires : « *Nous sommes de vrais populistes, nous sommes avec le peuple* ». Le discours qui l'a porté à l'Élysée en 2017 fut en partie semblable à celui de Matteo Renzi (ni droite, ni gauche, dépasement des partis, des corps intermédiaires, etc.). Mais, une fois aux affaires, ce « *populisme de gouvernement* », croyant pouvoir se passer

d'intermédiaires, utilisant la franchise à la limite de la provocation (les « *fainéants* », les « *Gaulois réfractaires* », etc.), se révèle contre-performant. Il laisse, comme on le voit avec les « gilets jaunes », le pouvoir sans interlocuteur sérieux face au « populisme de la base ». C'est la confrontation de deux solitudes : un pouvoir sans relais et un mouvement sans leader.

Le discours sur le « changement », y compris énergétique, ou l'éloge de la « réforme » (au nom du Progrès) passe de plus en plus mal. Le défi à venir sera de savoir comment répondre à cette fracture croissante entre la « *piazza* » et le « *palazzo* ». À terme, le pourrissement inéluctable du conflit laissera de nombreuses frustrations et, peut-être comme en Italie, des débouchés inattendus.

* Professeur à l'université Paris XIII et au Cnam. Il a notamment publié « *Les Antipolitiques* » (Grasset, 2014). Dernier ouvrage paru : « *Histoire de la République, des origines à la V^e République* », coécrit avec Thomas Branthôme (Economica, 2018).

Les musées français ont vocation à conserver leurs œuvres d'art africaines

Avant même que le rapport commandé par le président de la République à Felwine Sarr et Bénédicte Savoy sur les restitutions du patrimoine culturel africain ne soit remis au chef de l'État, la presse s'en faisait déjà largement écho. La diffusion précipitée d'un rapport destiné à accompagner la réflexion de la puissance publique ne manque pas de surprendre par sa désinvolture. On ne peut que regretter le manque de confidentialité que cela traduit et ce d'autant plus que ledit rapport concerne un sujet sensible, comme l'ont montré, au cours des dernières années, les débats sur quelques restitutions à des États tiers engagées par la République française.

Le rapport étant bientôt accessible *in extenso* en librairie, chacun pourra s'en faire une idée et, tout d'abord, apprécier la qualité des mises en perspective historiques qu'il propose. Chacun pourra, surtout, se rendre compte qu'il constitue, plutôt, un véritable manifeste dont attendus et conclusions sont soutenus par la conviction préalable et les engagements de ses auteurs. La place qui y est donnée à la contradiction ou, au moins, au développement d'opinions réservées est extrêmement faible. La liste des personnalités consultées, aimablement désignées comme des « *critical friends* », exprime le désir de soutenir un point de vue plutôt que de le nuancer.

Les conclusions du rapport sont radicales : les collections d'art africain conservées par les collections publiques françaises procèdent, pour l'essentiel, d'une situation de violence, la colonisation. C'est la raison pour laquelle leur possession est illégitime. La seule réponse à cette situation condamnable

est la restitution pure et simple des œuvres concernées, sauf à pouvoir démontrer, pour celles acquises après 1960, qu'elles l'ont été dans des conditions respectueuses de la pleine liberté

des deux parties. La mise en œuvre de telles recommandations aurait pour effet de vider les collections africaines des musées français et, en tout premier lieu, celles du Musée du quai Branly-Jacques Chirac, où elles seraient remplacées par des copies ou des évocations virtuelles !

Sans préjuger du sort que le président voudra bien donner à cette réflexion,

Ce rapport constitue, plutôt, un véritable manifeste. La place qui y est donnée à la contradiction ou, au moins, au développement d'opinions réservées est extrêmement faible

on ne peut que souhaiter qu'elle ne soit pas considérée comme une prescription qui aurait une autorité suffisante mais, seulement, comme l'une des contributions possibles à une réflexion et à un débat élargi à toutes les parties concernées.

Il y aurait tout d'abord lieu que le ministère de la Culture y prenne la place qui est la sienne. C'est lui qui a la responsabilité des collections nationales. C'est lui qui assure la tutelle des établissements publics qui en ont la garde. C'est lui qui a la charge de veiller au respect des règles qui s'appliquent à la conservation des œuvres du patrimoine public, telles qu'elles ont été rappelées dans la « loi musées » du 4 janvier 2002. La mise en question de la règle fondatrice de l'inaliénabilité des collections d'art et d'archives de l'État, quoi que l'on en pense, ne peut être expédiée par le seul point de vue de deux rapporteurs, aussi sincères soient-ils. Elle pose un vrai problème de politique culturelle et ne saurait, donc, être traitée si le ministère en charge de la Culture était, comme c'est le cas trop souvent, mis à l'écart de décisions qui concernent de façon éminente sa mission et, même, son existence. Les questions que soulève ce rapport ne devraient pas être l'apanage du Quai d'Orsay et sacrifiées à des considérations de seule opportunité diplomatique.

On ne voit pas davantage comment

la France pourrait seule s'engager dans un tel débat et, encore moins, dans un tel processus, sans concertation avec les autres nations européennes dont les collections sont issues de la même histoire politique mais, aussi, de la même histoire culturelle. La dimension transcontinentale de ce débat ne manquerait d'ailleurs pas de s'étendre à la question de la possession

par les musées européens d'œuvres issues d'autres continents que l'Afrique. On devrait, alors, en référer aux organisations internationales compétentes, notamment l'Unesco, d'autant que ces organisations ont, à plusieurs reprises, pris position sur des questions adjacentes, comme celles concernant le trafic illicite des biens culturels illégalement exportés. Puisque, contrairement au président Donald Trump, nous sommes attachés au multilatéralisme, pratiquons-le.

Quelle que soit la légitimité de la réflexion stimulée par le rapport de

La mise en œuvre des recommandations aurait pour effet de vider les collections africaines des musées français et, en premier lieu, celles du Musée du quai Branly-Jacques Chirac où elles seraient remplacées par des copies

Felwine Sarr et de Bénédicte Savoy, quelle que soit l'opportunité morale et politique de s'interroger collectivement sur l'amélioration d'un accès direct des Africains aux œuvres issues de leurs cultures, il faut, cependant, se garder de tenir pour révolue une grande idée, celle de l'existence de musées universels ou de constellations de musées - comme c'est le cas à Paris, avec le Louvre, Orsay, Guimet, le Quai Branly-Jacques Chirac - qui construisent un discours universel sur l'histoire des civilisations. Même si l'on

considère que la volonté de l'Occident de créer et de faire prospérer ces musées a été un indice de son désir symétrique non seulement de connaître le monde mais encore de le dominer, l'idée elle-même demeure la marque d'un progrès dans la prise de conscience de l'égale dignité de tous les êtres humains et de la nécessité de considérer toutes les civilisations avec le même respect. Cette grande ambition est toujours féconde et doit être partagée avec le monde entier et surtout avec les pays africains, puisque c'est d'Afrique qu'il est question.

Si l'on se mettait à « révoquer en doute » une idée aussi forte, on en viendrait immanquablement à considérer que tous les principes qui visent à l'universalité, comme celui de l'existence de droits partagés par tous les êtres humains, pourraient être ébranlés. À cet égard, les prescriptions des rapporteurs, même si ce n'est pas leur volonté, qu'il ne faut pas caricaturer, conduiraient à un « chacun pour soi », à un « chacun chez soi », très éloignés de ce que l'on peut estimer être le chemin d'un progrès authentique.

Qu'advient-il de tout cela ? On ne peut qu'espérer qu'au radicalisme catégorique d'un rapport on préfère les voies courageuses, mesurées et raisonnables d'une coopération renforcée avec les pays africains et cela d'autant plus, comme le disait

déjà en 1978 le directeur général de l'Unesco de l'époque, Amadou-Mahtar M'Bow, que « *certaines œuvres partagent depuis trop longtemps et trop intimement l'histoire de leur terre d'emprunt pour que l'on puisse nier les symboles qui les y attachent et couper toutes les racines qu'elles y ont prises* ». Il appartiendra au ministère de la Culture, dont la vocation en matière de coopération culturelle internationale devrait être renforcée, de prendre les devants et d'accompagner, en bon pilote, les engagements de ses musées.



JEAN-JACQUES ALLAGON

Un rapport remis au président de la République préconise de rendre la quasi-totalité des œuvres d'art africaines des musées français à leurs pays d'origine. L'ancien ministre de la Culture souligne le parti pris militant des auteurs et critique leurs conclusions.

DESSINS CLAIREFOND